

COMMUNE DE MITTLACH

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH
DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023**

Sous la présidence de Mme Marie-Agnès SPENLÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire

Mme Marie-Agnès SPENLÉ souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 17h30.

Présents : Mme SPENLÉ Marie-Agnès, 1^{ère} Adjointe, M. JAEGLÉ Olivier, 2^{ème} Adjoint, M. DEYBACH Yves, 3^{ème} Adjoint, M. JAEGLÉ Francis, Mme ROTHENFLUG Katia, M. NEFF Dominique, Mme JEANMAIRE Claudine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés : Néant

Ont donné procuration : M. ZINGLÉ Bernard à Mme SPENLÉ Marie-Agnès, M. SCHÖNHAMMER René à M. JAEGLÉ Francis

Secrétaire de séance : Mme BRAESCH Valérie, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

1. Renouvellement des baux de chasse : Agrément des candidats pour l'adjudication du 27 décembre 2023.

**POINT 1 –RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE : AGRÉMENT DES CANDIDATS
POUR L’ADJUDICATION DU 27 DÉCEMBRE 2023.**

Madame l’Adjointe au maire rappelle que lot de chasse n° 02 d’une surface de 396 ha est mis en adjudication. La date limite de dépôt des déclarations de candidature a été fixée au 04 décembre 2023.

La Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) réunie le 11 décembre 2023, a invalidé l’ensemble des deux dossiers de candidatures aux motifs suivants :

- Le premier dossier a été complété avec des pièces hors délai ;
- Le deuxième dossier est arrivé hors délai.

À défaut de candidature conforme, il convient de procéder à une 2^{ème} adjudication.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l’unanimité,

- **DIT** que les deux dossiers ne sont pas conformes au cahier des charges type ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour procéder à une deuxième adjudication.

Puis plus personne n’ayant demandé à prendre la parole, à porter une observation ou une réclamation, l’Adjointe au Maire lève la séance à **18h00**.